



FICHE RENSEIGNEMENTS - EXAMENS RADIOLOGIQUES

Le médecin vous a prescrit un examen radiologique. Cet examen sera pratiqué avec votre consentement : vous avez la liberté de l'accepter ou de le refuser. Vous devez donc être informé du déroulement de l'examen et de ses suites éventuelles.

Il est très important que le service de radiologie ait connaissance de votre état de santé ainsi que des traitements que vous suivez. En effet, certains traitements doivent être modifiés ou interrompus en vue du déroulement de l'examen d'imagerie.

La radiographie utilise des rayons X. En matière d'irradiation, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. A titre d'exemple, un cliché simple correspond à l'exposition moyenne naturelle subie lors d'un voyage en avion de 4 heures.

Nos examens sont effectués dans le cadre du principe ALARA qui préconise de maintenir le niveau d'exposition individuel et collectif aussi bas qu'il est raisonnablement possible.

Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler au radiologue ou au manipulateur si vous avez un risque d'être dans ce cas.

Cette fiche vous est communiquée pour essayer de répondre au mieux à vos interrogations et de compléter les informations que vous détenez déjà.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions et nous vous souhaitons le meilleur séjour possible dans notre établissement.

Ce document ne constitue pas une décharge de responsabilité de l'équipe médicale qui vous prend en charge, mais constitue une note explicative des risques et bénéfices de l'examen que vous devez subir prochainement.